



**PRÉFET
DU VAL-
DE-MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

16 SEPTEMBRE 2023



JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Pour sa **40ème édition**, les Journées européennes du patrimoine auront pour thèmes « **le patrimoine vivant** » et « **le patrimoine du sport** ». Ces journées offrent l'opportunité de visiter des monuments et des sites, souvent exceptionnellement ouverts.

La résidence préfectorale ouvre de nouveau ses portes à l'occasion de cette 40ème édition.

Le Château des Mèches a été construit au milieu du XIXè siècle sur le modèle d'une propriété de Vérone en Italie pour Charlotte Georgina Smythe à la place du manoir du Pontault.

Les premiers fonctionnaires, au nombre de 6, s'installent le 1er juin 1965 dans ces nouveaux locaux acquis par l'État avant la création de la nouvelle préfecture.

QUELQUES DATES IMPORTANTES

Loi du 10 juillet 1964

Crée le département du Val-de-Marne.

25 février 1965

Un décret fixe à Créteil le chef-lieu du département.

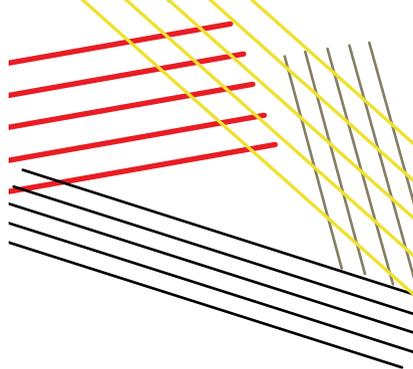
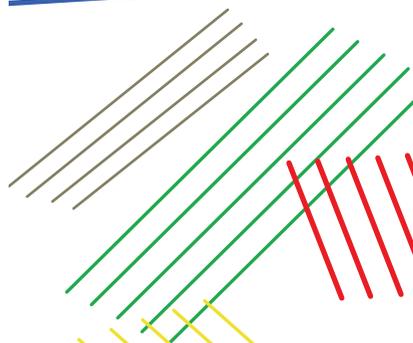
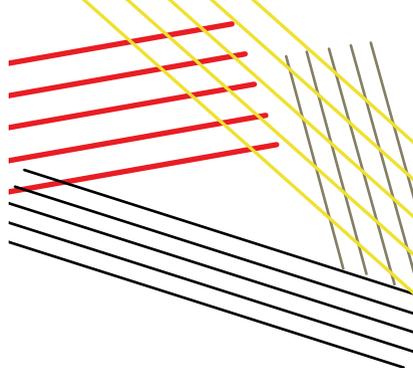
Juin 1965

Le « Château des Mèches », ancienne propriété privée, accueille la préfecture.

Avril 1971

Les agents de l'État et du conseil départemental emménagent dans la préfecture nouvellement construite.

Le Château des Mèches est actuellement la Résidence des préfets du Val-de-Marne.





Premier équipement du Nouveau Créteil, chef-lieu du département du Val-de-Marne, la préfecture appartient à une série de programmes similaires lancés à la suite de la réforme de la Région parisienne en 1964.

Le 19 septembre 1964, Paul Camous est nommé préfet délégué du Val-de-Marne conformément au décret du 18 septembre 1964 qui prévoit la nomination de préfets dans les nouveaux départements.

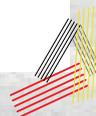
La préfecture provisoire est alors localisée dans une propriété acquise par l'État : le Château des Mèches.

Cette ancienne demeure qui s'insère tout naturellement dans les expressions extérieures de la vie urbaine par sa proximité avec le parc de 5 hectares qui la bordent, est complètement réaménagée pour accueillir les services.

Les locaux provisoires de la préfecture et des principaux services départementaux sont ainsi installés eu 23 et 23 bis rue des Mèches.

Le Château devient le bâtiment principal dans lequel des aménagements ont été nécessaires pour améliorer les conditions d'habitabilité et l'adapter aux exigences de sa fonction provisoire avec le souci de conserver la vocation première du lieu. Le style des pièces a été de fait scrupuleusement respecté comme leur dimensions et leur distribution.

Le Château des Mèches est devenu la résidence des préfets du Val-de-Marne.



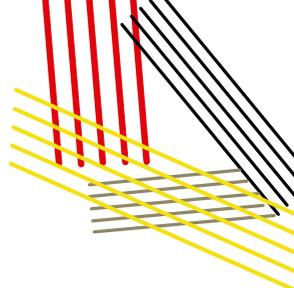


PREFECTURE
DU
VAL DE MARNE

ACCUEIL DU PUBLIC
ETAT AUX DES MOCHES
←

VILLE
DE
JARVIS

LES PRÉFETS ET LEURS MISSIONS



- 127 préfètes et préfets en poste dans le territoire
- Nommés par décrets du président de la République
- Sous l'autorité du ministre de l'Intérieur
- Hauts-fonctionnaires qui représentent l'État et le Gouvernement dans les départements et les régions

DISPONIBILITÉ

Les préfets passent en **moyenne 3 ans dans les départements** où ils sont nommés

Le Gouvernement peut les muter comme il le souhaite

Obligation de disponibilité permanente : le préfet ne peut s'absenter de son département sans autorisation du ministre de l'Intérieur. C'est un sous-préfet qui le remplace en son absence

NEUTRALITÉ

Les préfets et les sous-préfets ne peuvent **être en même temps élus locaux ou parlementaires**

Pendant les campagnes électorales, **il ne doit pas laisser supposer une préférence pour un candidat**

UNITÉ DE L'ÉTAT

Le préfet veille à l'application de la loi de la même manière sur tout le territoire

#LESVIEZVOUS

Le terme « **préfet** » vient du latin praefectus, qui signifie « **placé en tête** ». Il désigne donc un homme ou une femme qui est à la tête d'une organisation.



Veille à l'application des lois et des règlements



Veille à la santé et à la salubrité publiques



Garant de la démocratie, il organise les élections



Veille à la protection des libertés publiques et au service rendu à l'utilisateur



Assure le maintien de l'ordre public, de la sécurité et la protection des personnes



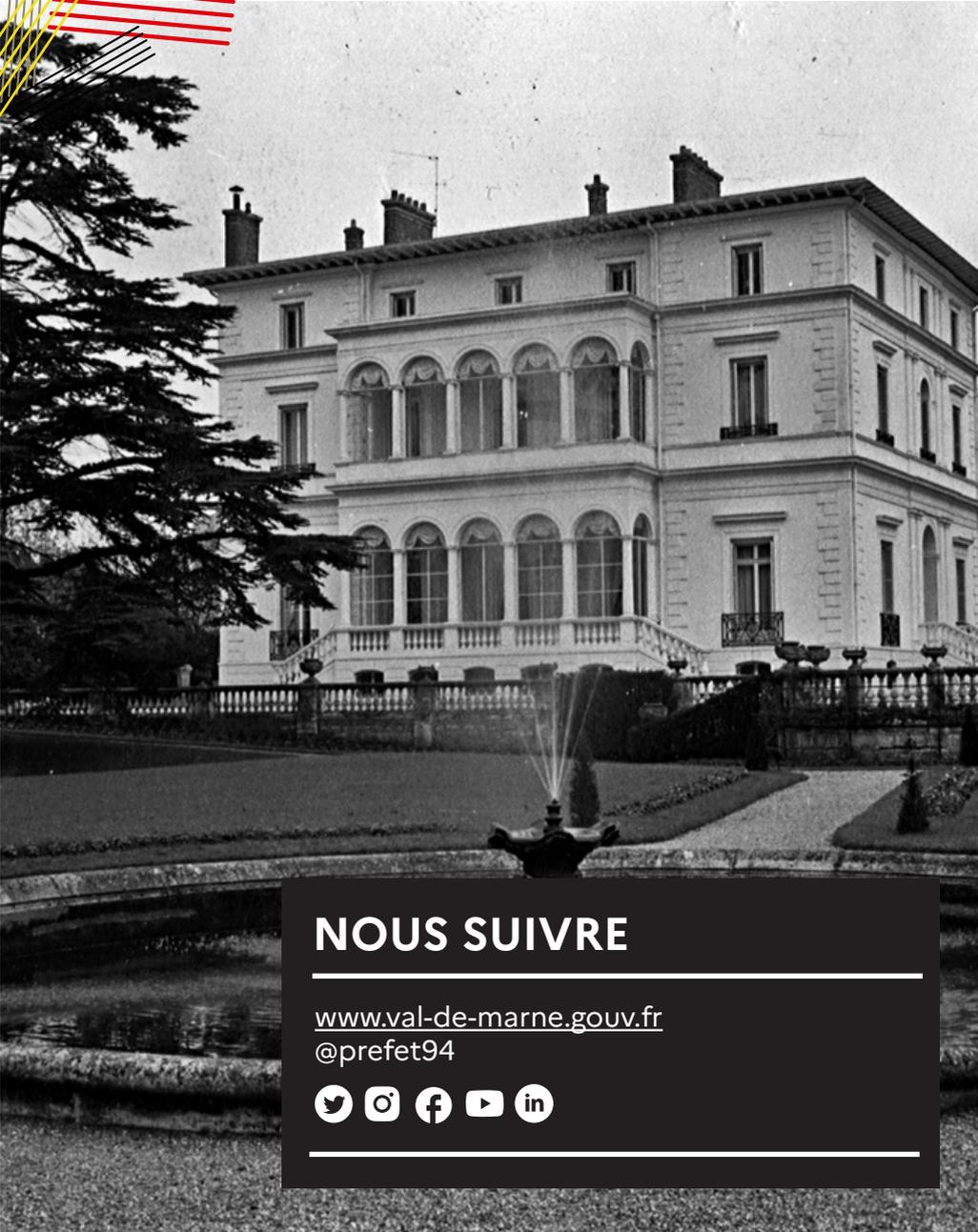
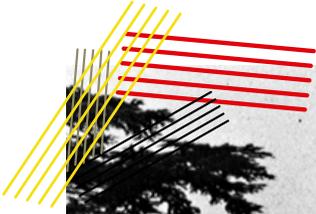
Dirige l'action des services de l'État et des services de secours



Protège et développe le patrimoine naturel et culturel du territoire



Assure la mise en oeuvre des grandes politiques publiques (emploi, environnement, cohésion sociale, aménagement du territoire...)



NOUS SUIVRE

www.val-de-marne.gouv.fr
[@prefet94](https://twitter.com/prefet94)

